

Le 21 octobre 2024

MISE EN ŒUVRE DE LA DIVISION PAR 100 DU NOMINAL DES ACTIONS DE FINANCIÈRE MONCEY

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Financière Moncey du 21 octobre 2024 a décidé de diviser par cent la valeur nominale de ses actions. Le Président-Directeur général, sur délégation de l'assemblée, a fixé au 25 octobre 2024 la date à laquelle la division du nominal sera effective.

Pour toute action de 23 euros de valeur nominale, les actionnaires recevront en échange 100 actions de 0,23 euro de valeur nominale. Le nombre d'actions formant le capital de Financière Moncey passera ainsi de 182.871 actions à 18.287.100 actions.

Un avis Euronext Paris précisant les modalités de la division du nominal sera publié le 22 octobre 2024.